

Ref. 5683



TERRAIN - Commune de Honfleur - 20818 m²

Nature du bien : Terrain/Terre-plein
Surface 2,08 ha
Code postal: 14600
Ville: HONFLEUR
Destination: Logistique
Disponible le: 15 avril 2024

Immédiate

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine « HAROPA PORT » a octroyé le 6 janvier 2006 une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public n°14-333/031 au profit de la SCI du Port puis de la SARL PROMADIS (Groupe ROSE). Cette autorisation dont l'échéance est au 30 novembre 2035 porte sur la mise à disposition d'un ensemble de terrains de 20 818 m² situé à Honfleur (14) en vue de la construction d'un hangar, de la création d'une aire de stationnement PL et de l'implantation d'une station de traitement de bois.

Dans le cadre de son projet de développement et de réinvestissement, la SARL PROMADIS a manifesté auprès de HAROPA PORT son souhait d'étendre le périmètre de sa COT sur une parcelle contiguë (référence n°5838) d'environ 12 000 m² à celle mise à sa disposition.

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine « HAROPA PORT » envisage donc la signature d'un avenant à la COT n°14-333/031 :

- selon les modalités détaillées dans le présent document,
- pour une durée déterminée conformément aux dispositions applicables du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- dont la redevance sera fixée conformément au tarif public consultable sur le site haropa realestate,
- dans le respect des conditions générales d'occupation du Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine " HAROPA PORT " consultable sur le site haropa realestate.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente dans un délai de six (6) semaines à compter de la mise en ligne du présent avis, HAROPA PORT organisera une procédure de sélection, dont les règles seront consultables sur le site Haropa Realestate (<https://realestate.haropaport.com>). Pour autant, cette consultation n'engage en rien HAROPA PORT à conclure un contrat avec un des candidats à son terme.

A défaut d'une telle manifestation dans le délai imparti, il sera procédé à la signature d'un titre domanial entre la SARL PROMADIS et HAROPA PORT.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service suivant : Service Aménagement et Gestion des Espaces - adresse mail : sage@haropaport.com

Surface du terrain	Situation / Desserte	
Divisibilité	Oui	Accès autoroute Oui
Divisibilité possible en fonction des projets d'implantation	A29 / A131 / A13 A proximité	
	Accès aéroport	Non
	Accès maritime	Oui
	Terminal disposant de 3 quais	
	Accès fluvial	Oui
	Accès voie ferroviaire	Oui
Equipements et réseaux	Urbanisme	
Descriptif équipements	Plan Local d'Urbanisme Nous consulter	
Sécurité Site/Contrôle Accès		
Détection Incendie		
Nous consulter		
	Cercles de contraintes	Nous consulter
	Emprises réservées	Nous consulter
Descriptif réseaux	Zone de PPRT	Non
Eau potable		
Télécom		
Nous consulter		
Non renseigné	UL: zone urbaine à vocation d'activité économique	
Electricité	Oui	
Gaz	Oui	
Particularités du site	Conditions financières	
Services fluviaux cotiers reliant directement par la Seine les terminaux massifiés de Port2000 aux Terminaux de Honfleur et Radicatel - Connexion ferroviaire indisponible jusqu'en 2020	Nous consulter	

Fiscalité

Taxe aménagement (en %): 5 Taxe CFE (en %): 27,

Publicité

Publié le

15 avril 2024

Durée minimale de publication : 6 semaines

HAROPA PORT | Rouen
Email : sage@haropaport.com

